



12 km



3h

# SAINT-COUTANT-LE-GRAND

## DU FIEF DU CHEVAL À LA LONGÉE DES MARAIS





3h



12 km



*Se ressourcer à travers  
champs et passer devant  
l'hôtel-restaurant du Logis  
du Péré.*

*S'attarder en fin de parcours  
devant l'église située au bord  
de l'Aubraye.*



## PAS-À-PAS :

1

Face à **la mairie**, partir à droite puis deux fois à droite (rue de l'Eglise et rue du Poteau). De nouveau à droite sur 650 mètres. Tourner à droite jusqu'au **Moulin de Benon**, puis à gauche dans le chemin vers **Bernessart**.

2

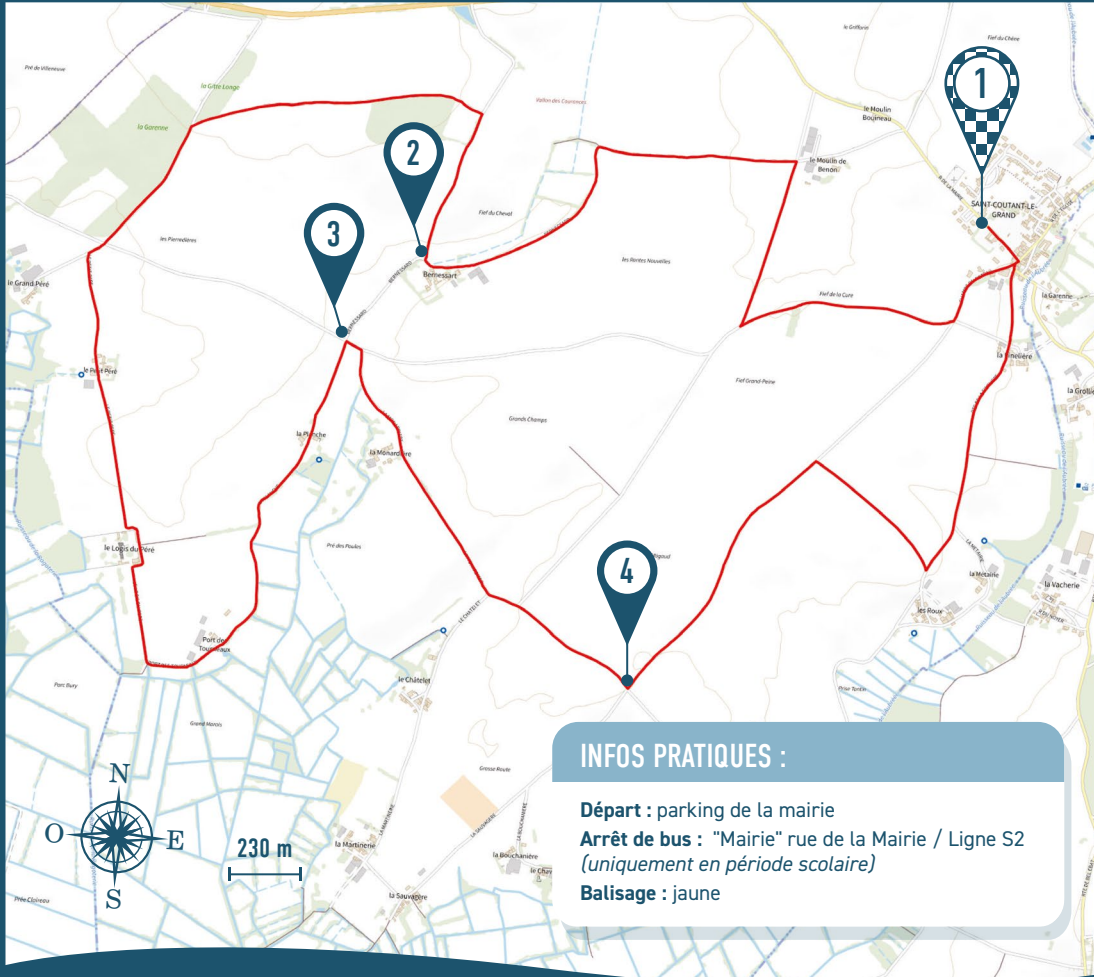
Partir à droite sur la route et prendre à gauche dans un chemin longeant les champs. À l'intersection suivante, face à une haie d'arbres, suivre à gauche en longeant le bois. Au croisement, continuer en face en direction du Péré. Passer devant **le Logis du Péré** et rester sur la route.

3

Au carrefour deux fois à droite, direction la **Monardière**. En face aux deux intersections suivantes.

4

À l'intersection suivante (la Croix Blanche), tourner à gauche et emprunter la première route à droite. Avant **le hameau des Roux**, virer à gauche (nord) en direction de **Saint-Coutant-le-Grand**.



### INFOS PRATIQUES :

**Départ :** parking de la mairie

**Arrêt de bus :** "Mairie" rue de la Mairie / Ligne S2  
(uniquement en période scolaire)

**Balisage :** jaune



**L'église :** Niché au milieu d'un des hameaux, l'église, un petit édifice de style roman, se limite à un simple bâtiment rectangulaire à campanile, après la disparition de la chapelle seigneuriale adossée sur son flanc nord. L'édifice est surtout connu pour ses audacieux modillons sculptés. Au sud, l'ancien presbytère s'est mué, après la Révolution en une agréable demeure bourgeoise nommée La Chesnaie.



**Le Frêne :** Un des arbres emblématiques du marais et taillés en « têtard » depuis des centaines d'années, le Frêne marque le paysage d'une manière caractéristique avec son tronc tortueux et sa tête comportant de nombreux renflements. Les frênes remplissent de nombreuses fonctions tels que limiter les parcelles, fournir du bois de chauffage et du fourrage au bétail, offrir de l'ombre, protéger du vent, stabiliser le sol et maintenir l'eau. Au fur et à mesure de leur croissance et de leur taille, des cavités se forment et sont occupées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Chouettes, Huppe fasciée), d'insectes ou de mammifères (Lérot, chauves-souris).

# LA CHARTE DU RANDONNEUR



## 1 / Respect de l'environnement

**Préservation de la nature** : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

**Gestion des déchets** : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



## 2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

**Passage sur les chemins** : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

**Patrimoine bâti** : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



## 3 / Sécurité et civisme

**Préparation de la randonnée** : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

**Respect des autres usagers** : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

**Chiens en laisse** : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

**Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur [loopi.fr](https://loopi.fr)**



Office de Tourisme Rochefort Océan  
Tél. +33 5 46 99 08 60 - [contact@rochefort-ocean.fr](mailto:contact@rochefort-ocean.fr)  
[www.rochefort-ocean.com](http://www.rochefort-ocean.com)